



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 19 MAI 2014**



<b>Date de convocation :</b> 14 mai 2014	
<b>Date d'affichage :</b> 14 mai 2014	
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice	15
Présents	14
Procurations	1

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe SICOT, Maire de Clayes.

***Etaient présents :***

Mmes BAZIN, GUEGUEN, KAKPEGNAN, ROBERT, ROULLEAU  
MM. SICOT, RENOUX, MENEUX, BARBÉ, JAUNET, BOURNAT,  
FOUILLET, MACRI, MUSSETA

*Formant la majorité des membres en exercice.*

***Absent excusé :*** M LE GARREC

***Procuration :*** M LE GARREC à M MUSSETA

Madame Patricia BAZIN a été élue secrétaire de séance.

**DEL 081-14-027 : DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX - COMMISSIONS DU SYRENOR**

Il convient donc pour la commune de Clayes de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les 4 commissions relatives aux compétences obligatoires et pour les 2 commissions relatives aux compétences facultatives.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal désigne comme membres des commissions du Syrenor :

	<b>Compétences</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>COMPÉTENCES OBLIGATOIRES</b>	Point accueil emploi	Claude FOUILLET	
		Chantale ROBERT	
	Étude de secteur	Patricia BAZIN	
		Irma KAKPEGNAN	
	Équipement aquatique	Yvan JAUNET	Fabrice MACRI
		Jean-Christophe MUSSETA	Chantale ROBERT
Communication / Information	Claude FOUILLET		
	Laurence GUEGUEN		
<b>COMPÉTENCES FACULTATIVES</b>	Lecture publique	Célestin BOURNAT	Philippe SICOT
		Laurence GUEGUEN	
	Matériel Intercommunal	Loïc MENEUX	Raymond BARBÉ
		Philippe SICOT	Patricia BAZIN

**DEL 081-14-028 : DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AU C.L.E.C.T**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Rennes Métropole en date du 25 avril dernier relatif à la désignation d'un représentant communal au sein de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui intervient à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers Rennes Métropole, soit à la suite de l'adhésion d'une commune, soit à la suite du transfert de certaines compétences.

Il convient pour la commune de Clayes de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal désigne :

- ◆ Monsieur Claude FOUILLET comme représentant titulaire au C.L.E.C.T,
- ◆ Monsieur Loïc MENEUX comme représentant suppléant au C.L.E.C.T.

## **DEL 081-14-029 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 1650, paragraphe 3, du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur proposition d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Monsieur le Maire assure la présidence de cette commission.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

### **Commissaires titulaires**

- Mme Marie-Noëlle DAVID
- Mme Sylvie DELACROIX
- M Claude FOUILLET
- Mme Jacqueline GAUDIN
- M Jean-Claude GUINARD
- Mme Françoise MÉNARD
- M Michel PÉAN
- Mme Nadine ROULLEAU
- Mme Cécile TROISMOULINS
- Mme Claudine VINS
- hors commune*
- M Joseph LECHAUX
- M Philippe COLLIN

### **Commissaires suppléants**

- Mme Anne-Laure CRONIER
- Mme Isabelle DAVID
- M Henri-Jacques FONTAINE
- M Hervé GAILLARD
- M Régis GUILLOUX
- M Jean-Luc LEPAGE
- M Jean-Michel LE QUERE
- M Fabrice MACRI
- M Loïc MENEUX
- M Didier ROBERT
- hors commune*
- Mme Marie PICHOU
- M Robert GALLAND

## **DEL 081-14-030 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

La loi de finances rectificative 2010 rend obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), pour les communautés soumises au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C. Cette dernière est composée de 11 membres, à savoir le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Cette commission participe en lieu et place des CCID de chaque commune membre, à la désignation des locaux type retenus, pour l'évaluation par comparaison de la valeur locative des locaux commerciaux et biens divers, visés à l'article 1498 du CGI.

Il est demandée à chaque commune de présenter 3 contribuables : 2 résidents dans la commune (1 pour les impôts ménage et 1 pour la CFE), 1 contribuable résident à l'extérieur de Rennes Métropole.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

- ◆ en qualité de contribuable demeurant la commune et redevable des impôts ménage :
  - Monsieur Thierry JAMBU
- ◆ en qualité de contribuable demeurant la commune et redevable de la CFE :
  - Monsieur Jean-Michel QUELAVOINE
- ◆ en qualité de contribuable demeurant hors du périmètre communautaire :
  - Monsieur André CLEMENT

## **DEL 081-14-031 : VALIDATION DEVIS VOIRIE (PURGES)**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint en charge de la voirie, présente au Conseil Municipal les devis reçus suite à la consultation relative à l'exécution de purges en enrobés sur la Rue du Parc.

Trois entreprises ont été consultées :

- ◆ H.B.T.P (Mordelles)
- ◆ KERAVIS (L'Hermitage)
- ◆ LEHAGRE TP (Melesse)

Deux entreprises ont répondu à la consultation :

- ♦ H.B.T.P (Mordelles) : 42 320,00 € ht
- ♦ KERAVIS (L'Hermitage) : 32 400,00 € ht

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'attribuer les travaux de purges en enrobés sur la rue du Parc à la société KERAVIS (L'Hermitage) pour un montant de 32 400,00 € ht
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **DEL 081-14-032 : COMICE AGRICOLE : PARTICIPATION 2014**

Monsieur le Maire propose de voter la participation de la commune de Clayes au Comice agricole pour l'année 2014. La participation demandée représente 0.60 € par habitant (672 habitants, population DGF 2014) soit un total de 403,20€.

Après délibération, **à 10 voix pour et 2 contre**, le Conseil Municipal :

- ♦ émet un avis favorable à cette demande
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **DEL 081-14-033 : PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX (PVR) - DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION DES RÉSEAUX - LES COURS GINGAN**

Par délibération n°081-08-075 en date du 21 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le territoire de la commune de Clayes.

Cette participation permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains souhaitant construire, une contribution correspondant à tout ou partie du coût de réalisation ou d'adaptation des voies, des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'électricité ou encore des études nécessaires à ces travaux.

Pour des travaux de rénovation d'une longère au lieu-dit Les Cours Gingan, une extension du réseau électrique doit être réalisée par le SDE 35.

La contribution à la charge de la commune sur cette opération s'élève à 1 140,00€

Conformément aux articles L 332-11-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit préciser dans la délibération les travaux et la participation par m<sup>2</sup> qui sera mise à la charge des propriétaires des terrains concernés par cette extension de réseau.

Considérant la superficie totale des parcelles, soit 1 581 m<sup>2</sup> ;

Considérant que les travaux engagés par le SDE 35 ne bénéficieront qu'au propriétaire du terrain, 100% de la contribution sera mis à la charge du demandeur ;

En conséquence, le coût exact mis à la charge du propriétaire concerné par l'extension du réseau d'électricité au lieu-dit Les Cours Gingan sera donc de 0,721€ le m<sup>2</sup>

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ décide d'approuver le montant de la PVR pour les travaux d'extension du réseau d'électricité au lieu-dit Les Cours Gingan à 0,721€ le m<sup>2</sup> (pour une superficie totale de 1 581m<sup>2</sup>)
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **DEL 081-14-034 : SCOLARISATION DES ENFANTS EN CLASSE DE TRÈS-PETITE SECTION**

Suite à la demande formulée par plusieurs familles de scolariser des enfants en classe de très-petite section à l'école de Clayes, la commission des affaires scolaires a souhaité qu'un échange se déroule lors de la réunion de Conseil Municipal afin de prendre une décision commune.

Les échanges permettant la prise de décision ont porté sur les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2014-2015, sur les projections pour les années scolaires suivantes ainsi que sur la position défavorable défendue par l'équipe enseignante.

Après délibération, **par 14 voix**, le Conseil Municipal :

- ♦ émet un avis défavorable à la scolarisation des enfants en classe de très-petite section à l'école de Clayes.

**FIN DE SÉANCE 22h54**

<b>NOM - Prénom</b>	<b>SIGNATURE</b>
SICOT Philippe	
BARBE Raymond	
BAZIN Patricia	
BOURNAT Célestin	
FOUILLET Claude	
GUEGUEN Laurence	
JAUNET Yvan	
KAKPEGNAN Irma	
LE GARREC Ronan	Absent excusé
MACRI Fabrice	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
RENOUX Thierry	
ROBERT Chantale	
ROULLEAU Nadine	